

**Rectorat de l'académie de  
Créteil**

Créteil, le 6 janvier 2022

**Inspection pédagogique  
Mission académique  
Education au développement  
durable (EDD)**

Le Recteur de l'académie de Créteil

à

Affaire suivie par :

Sophie Pons  
Cheffe de la mission académique EDD

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

Secrétariat des IA-IPR :

Téléphone  
01 57 02 68 43

Télécopie  
01 57 02 68 51

Mél  
ce.ipr@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
www.ac-creteil.fr

S/c de Mesdames et Monsieur les  
inspecteurs d'académie, directeurs  
académiques des services de l'éducation  
nationale de la Seine-et-Marne,  
de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Pour information  
Mesdames et messieurs les inspecteurs

**Objet : Lancement de la 9<sup>ème</sup> session de labellisation nationale E3D « établissement en démarche de développement durable » (label E3D d'établissement et label E3D de territoire éducatif)**

**Références :**

- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 Pour une école de la confiance, publiée au JO du 28 juillet 2019 – article 9 « Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »
- Circulaire MENE1924799C - circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29-08-2019 [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144377](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377)
- Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24-09-2020 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>
- Loi n° 2021-1104 du 22-08-2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

L'éducation au développement durable est une priorité ministérielle.

La circulaire du 24 septembre 2020 rappelle l'objectif de déploiement de la labellisation E3D et précise les critères nationaux actualisés pour l'obtention de ce label, pour un établissement et pour un territoire.

De plus en accord avec la loi « climat et résilience » du 22-08-2021, **le CESC s'ouvre aux enjeux environnementaux et intègre les questions de développement durable, devenant un CESCE**. Ainsi le CESCE peut devenir le lieu où se discutent les actions menées autour des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et où se prépare la labellisation E3D. Outre des membres de l'équipe éducative, le CESCE peut intégrer des représentants des éco-délégués, des élèves élus du CVC/CVL, les parents et les partenaires. Le CESCE peut ainsi faciliter une plus grande cohérence entre les différentes éducations transversales, à l'échelle de l'établissement, comme à l'échelle du territoire.

## 1) Labellisation nationale E3D pour un établissement : « établissement en démarche de développement durable »

Après les sessions de 2014 à 2021 qui ont permis de labelliser 1049 établissements, l'académie de Créteil lance **la 9ème session de labellisation des établissements en démarche de développement durable**.

La labellisation nationale E3D vise à reconnaître et valoriser l'engagement des établissements, des équipes et des élèves impliqués dans les projets et les démarches globales d'éducation au développement durable. Ouverts sur la culture scientifique et technique comme sur les humanités, ces projets et ces démarches peuvent l'être aussi sur les dimensions culturelle et artistique qui posent la question du développement durable. Ces projets s'articulent avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par l'ONU et repris dans l'agenda 2030 en France.

Cette labellisation pourra être utilisée dans la communication interne et externe des EPLE avec les personnels, les élèves, les familles et les partenaires : elle est une reconnaissance officielle par l'Éducation nationale de l'engagement de l'EPLE.

Bien des établissements portent déjà des projets EDD qui peuvent parfaitement s'inscrire dans la labellisation nationale E3D. Celle-ci peut aussi être complémentaire des labellisations de type « éco-école » ou « agenda 21 scolaire ».

**Au lycée, la labellisation E3D est un préalable à l'intégration du dispositif Lycée Eco-responsable**, en accord avec la Région Ile-de-France.

Organisée en trois niveaux (engagement, approfondissement, expertise), la labellisation E3D encourage un cheminement qui peut être progressif dans les démarches globales d'éducation au développement durable. Ainsi, les établissements déjà labellisés peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session.

Cette labellisation nationale est accordée par le comité académique de labellisation E3D. Après la clôture de l'appel à candidature, le comité académique E3D étudiera les dossiers présentés afin d'accorder la labellisation E3D aux établissements qui remplissent les conditions. En fonction de la qualité des démarches entreprises, les établissements labellisés obtiendront le label au niveau « engagement », « approfondissement » ou « expertise ». **Le label national E3D est obtenu pour trois ans et doit donc être redemandé lorsqu'il arrive à échéance** (candidature à re-déposer).

Les critères de labellisation des trois niveaux sont indiqués dans la circulaire du 24 septembre 2020 : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

A titre d'exemple, les critères permettant à un établissement d'être labellisé au niveau Engagement (niveau 1) sont :

- la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant plusieurs projets, est inscrite dans le projet d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement
- la démarche comprend au moins un projet éducatif (des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif)
- le ou les projets concernent au moins un ODD<sup>1</sup> identifié
- le ou les contenus du ou des projets s'articulent avec des contenus disciplinaires
- au moins un partenaire extérieur à l'établissement est associé à ce projet
- les élèves participent à des actions concrètes, produisent des supports de restitution du projet ou des ressources pour l'établissement.

Pour candidater, l'établissement constitue un dossier en répondant à un formulaire numérique en ligne. Ce dossier renseigne :

- la description de la démarche : elle s'appuie sur les enseignements, précise la place des élèves, notamment les éco-délégués, et intègre l'activité et le fonctionnement de l'établissement
- les modalités de la mise en œuvre : la démarche doit prévoir une ouverture sur le contexte social, économique et environnemental de l'établissement et faire du lien avec un ou des ODD
- l'intégration au projet d'établissement
- la formalisation des partenariats
- l'état de la démarche : l'implantation, même modeste, du processus doit être sensible dès la première année de sa mise en œuvre
- la formation des personnels
- le projet de communication sur la démarche.

---

<sup>1</sup> ODD = 17 Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU. A retrouver sur : <https://www.agenda-2030.fr/>

**Les établissements candidatent en renseignant en ligne le formulaire LABEL E3D accessible dans ARENA (rubrique Enquête et pilotage).**

**La campagne de candidature est ouverte du 10 janvier au 15 avril 2022.**

La page web ci dessous

<http://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-Labelisation-E3D-d-ecole-ou-etablissement-accreteil>

permet de trouver plusieurs documents utiles :

- un **tutoriel aidant à la saisie** dans LABEL E3D
- les **critères et des éléments pour expliciter ces critères** de labellisation
- un document d'autopositionnement rapide (checklist)
- le formulaire au format .doc

## **2) Labellisation nationale E3D de territoire éducatif :**

23 labels E3D de territoire ont été accordés dans le cadre de l'expérimentation « **labellisation E3D de territoire** » débutée en 2018 dans notre académie. **Cette labellisation de territoire est désormais nationale et s'appuie sur des critères nationaux décrits dans la circulaire du 24 septembre 2020 :**

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

La labellisation E3D de territoire permet de reconnaître et valoriser l'engagement des territoires d'établissements : avec de nombreux établissements engagés dans le label E3D, des réseaux pédagogiques d'établissements, des réseaux d'éducation prioritaire, des cités éducatives, des circonscriptions, ou même des districts sont en situation de candidater à cette labellisation.

Organisée en trois niveaux (territoire engagé-niveau 1, territoire apprenant-niveau 2, territoire durable-niveau 3), la labellisation E3D de territoire éducatif encourage un cheminement qui peut être progressif dans les démarches globales d'éducation au développement durable à l'échelle de ce territoire. Elle vise ainsi à encourager des projets et démarches inter-degrés et inter-établissements sur un même territoire. Elle favorise le rayonnement des établissements labellisés au niveau 3 en direction de ceux qui ne le sont pas encore, ou qui souhaitent progresser dans le label. Elle contribue à la construction d'un parcours EDD progressif et cohérent pour l'élève citoyen sur son territoire, de la maternelle au lycée et en lien avec les partenaires concernés.

Les territoires déjà labellisés E3D peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session.

**Les dossiers numériques de candidatures pour l'obtention du label E3D de territoire d'établissements sont à télécharger sur le site académique EDD :**

<http://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-Labelisation-E3D-de-territoire-accreteil-8eme-session>

Renseignés, ils devront être adressés à l'intention de l'IA-DAASEN en charge de l'EDD, avec copie à la cheffe de mission académique EDD, **avant le 13 mai 2022.**

Le comité académique de labellisation annoncera les résultats courant juin 2022. Ceux-ci seront publiés sur le site académique EDD. Vous pouvez consulter la carte géolocalisant les établissements labellisés ici (des filtres permettent différentes visualisations, par exemple sur un territoire précis) : <http://edd.ac-creteil.fr/Geolocalisation-des-etablissements-E3D-907>

Des forums de remise des diplômes du label E3D seront organisés pendant les semaines du développement durable à l'automne 2022, pour tous les établissements labellisés.

Pour tout élément complémentaire, les établissements peuvent écrire à la Mission académique EDD : [ce.ipr@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr@ac-creteil.fr) (à l'attention de Sophie Pons, cheffe de la mission académique EDD)

ou se tourner vers les missions EDD départementales au sein des DSDEN :

DSDEN 93 : [ce.93edd@ac-creteil.fr](mailto:ce.93edd@ac-creteil.fr)

DSDEN 94 : [Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr](mailto:Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr)

DSDEN 77 : [EDD77@ac-creteil.fr](mailto:EDD77@ac-creteil.fr)

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT